

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 21 MARS 2026**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 19

Représentés : 19

Excusés : -

Absents : -

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à onze heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAUULT, doyen d'âge, puis de Monsieur Le Maire, une fois élu.

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, ESNAULT Stéphanie, EUGENE Marina, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, JOUET Philippe, LAGLEYZE David, LANDEROIN Brigitte, LAPEYRONIE Yann, MASSON Fabrice, MEAR Séverine, ROSEAU Sylvie, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSE : -

ABSENT : -

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Grégory WARY

Le procès-verbal de la séance du lundi 2 mars est adopté.

1. Election du Maire

DCM 2026-25

Jean-Louis GRIMAUULT, doyen d'âge, nomme deux accesseurs, il s'agit donc de Séverine MEAR et David GAUDIN. Jean-Louis GRIMAUULT, demande au conseil municipal qui souhaite se présenter au poste de Maire. Monsieur David LAGLEYZE lève la main. Il est le seul candidat.

L'élection a lieu à bulletins secrets. Les accesseurs récupèrent les bulletins et ouvrent les enveloppes.

Résultat du vote :

David LAGLEYZE : 18 bulletins

Nul : 1

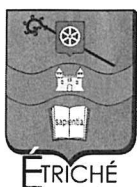
Monsieur David LAGLEYZE est proclamé Maire.

Monsieur le Maire prend donc la présidence de séance.

2. Fixation du nombre de postes d'adjoints

DCM 2026-26

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre de postes d'adjoints à 4.



P JOUET demande quel était le nombre d'adjoints au précédent mandat. La réponse est 5.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITÉ

3. Election des adjoints au Maire

DCM 2026-27

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui souhaite présenter sa liste d'adjoints. Madame AUDARD Virginie lève la main. Elle est la seule candidate, elle procède à la distribution des bulletins aux conseillers municipaux.

L'élection a lieu à bulletins secrets. Les accesseurs récupèrent les bulletins et ouvrent les enveloppes.

Résultat du vote : **Liste Virginie AUDARD à l'unanimité.**

La liste est la suivante :

- 1^{ère} adjointe : Virginie AUDARD
- 2^{ème} adjoint : Samuel GESTRAUD
- 3^{ème} adjoint : Marie-Laure DUPUY-CHANET
- 4^{ème} adjoint : Fabrice MASSON

La liste de Virginie AUDARD est proclamée gagnante.

4. Lecture et remise de la charte de l' élu

Monsieur le Maire, nouvellement élu, procède à la lecture de la charte de l' élu.

P JOUET demande à Monsieur le Maire de donner des exemples concernant les deux derniers paragraphes de l'article L1111-13. Monsieur le Maire lui répond que lorsqu'un élu reçoit un cadeau d'un prestataire ou d'un fournisseur, cela n'est pas interdit mais il doit estimer le montant de ce cadeau. Si la valeur estimée est au-dessus de 150 €, cela doit être consigné dans un registre en mairie. A l'inverse, cela n'est pas obligatoire si le cadeau provient d'une autorité publique (CCALS, Département, Région...).

Monsieur le Maire souhaite porter tout de même son attention sur le cadre associatif, lors de vote de subvention, par exemple. Si un élu est engagé dans une association, nous lui demanderons de quitter la salle, il ne participera ni au débat ni au vote. Cela sera inscrit au procès-verbal de la séance. Cela en sera de même, lorsque l' élu aura un intérêt personnel dans la demande.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au mardi 7 avril 2026 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Secrétaire de Séance
Grégory WARY

Etriché, le 7 avril 2026
Le Maire
David LAGIER



Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019